

DÉCISION n° 2019-366 du 16 SEP. 2019  
portant désignation d'un expert externe ponctuel  
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur du GIS EPI-PHARE ;**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. MENARD Jean-Pierre est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 16 SEP. 2019

Pr Mahmoud ZUREIK  
Directeur  
GIS EPI-PHARE  
Epidémiologie des produits de santé  
ANSM - CNAM